



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Les-moins-de-3-ans-a-la-maternelle>

Les moins de 3 ans à la maternelle

- ÉCOLES - Vie des écoles -

Date de mise en ligne : mercredi 23 février 2011

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Motion adressée le 22 février à l'Inspecteur d'Académie et au Recteur..

81 071 élèves sont attendus à la prochaine rentrée scolaire dans nos écoles et classes maternelles dans l'Académie de Rennes.

804 élèves supplémentaires de trois ans et plus sont prévus alors que le ministère estime faire diminuer le nombre d'élèves de moins de trois ans de **869**.

Cette stratégie de refuser aux enfants de moins de trois ans le droit à l'éducation est d'autant plus insupportable pour les familles, les collectivités territoriales et les parents qu'elle ne permet en rien d'améliorer la situation de la maternelle en Bretagne contrairement aux discours entendus. Ce n'est donc pas parce qu'il y aura moins d'élèves de deux ans que le nombre d'élèves par classe diminuera, au contraire...

En effet, **alors que notre Académie est la deuxième de France en termes de scolarisation des enfants de moins de trois ans, elle est une de celles (la 26ème sur 30) qui consacre le moins d'emplois à l'école maternelle.**

En France métropolitaine, **27,15 %** des postes d'enseignants sont implantés dans des classes maternelles mais seulement **23,37%** pour l'académie de Rennes, loin derrière les académies de Lille ou de Paris qui y consacrent **29 %**.

En voulant faire porter les conséquences des restrictions budgétaires sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans, c'est par effet de ricochet toute l'école maternelle qui est touchée. Les fermetures de postes, au prétexte du refus de prise en compte des élèves les plus jeunes, alourdiront encore plus le trop grand nombre d'élèves par classe déjà constaté.

Les parents, élus et enseignants demandent donc que soit pris en compte la réalité des effectifs de l'école maternelle.

Cette réelle considération doit permettre, dans de bonnes conditions, non seulement la scolarisation des enfants de moins de trois ans, mais aussi de tous les élèves.